Commune de SAINTINES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2017

Date de convocation: 09 mai 2017.

Le quinze mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents (11): MM DESMOULINS, SRACZYK, ANDRÉ, PERDU, GOESSENS, THIEUX.

Mmes COPIGNY, DEBRAY, RIBOULEAU, LEMAIRE, FERRET.

Absents (4): M POINTIN et Mmes MARCOLLA et GREBAUT excusés; M DESMARET non excusé.

Ont donné procuration (3): M POINTIN à M SRACZYK, Mme MARCOLLA à M DESMOULINS, Mme GREBAUT à Mme DEBRAY.

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme RIBOULEAU Geneviève.

Election d'un secrétaire de séance :

Mme RIBOULEAU Geneviève est élu(e) secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du 11 avril 2017.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2017 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

0. Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

- <u>Budget assainissement</u>: signature d'un devis avec la SAUR pour un montant de 23 251.87 € HT concernant le chemisage de canalisation d'assainissement sur une portion de la rue Jean Jaurès, et dans le cadre de la réfection du tapis de la RD 123 par le Département.
- <u>Budget assainissement</u>: signature d'un devis avec la SAUR pour un montant de 3 304.20 € HT concernant la fourniture des tampons d'assainissement sur une portion de la rue Jean Jaurès, et dans le cadre de la réfection du tapis de la RD 123 par le Département.
- <u>Budget eau potable</u>: signature d'un devis avec CAGNA pour un montant de 49 715.35 € HT concernant le renouvellement de 25 branchements sur une portion de la rue Jean Jaurès, et dans le cadre de la réfection du tapis de la RD 123 par le Département.

1- Attributions des subventions aux associations pour 2017.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22-4°, Vu le budget primitif pour 2017, Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité, 13 voix POUR, 1 abstention (Mme COPIGNY Jeanine ne prend pas part au débat et au vote).

- FIXE les subventions pour 2017 ainsi qu'il suit :

Associations	2017
Association des Anciens Combattants de Verberie (ACPG)	160€
Association des Anciens Allumettiers	60€
Association des Anciens Combattants de B St P(UMRAC)	100€
Association Tennis de Table de Saintines	400€
Club cyclotourisme de Verberie	150€
Club de l'Amitié	900€
Ecole de Musique de Verberie	200€
ESPOVAL	1 015€
Groupement des chasseurs de Saintines	100€
Office des sports de l'ARC	90€
Office tourisme Crépy (35 clochers)	150€
Radio Valois Multien (RVM)	100€
TOTAL	3 425 €

Pour mémoire : 4 000 € de voté au BP 2017, pour les subventions aux associations.

2- Avis du Conseil Municipal sur la liquidation de l'actif du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Saintines et de St Sauveur.

Suite aux arrêtés Préfectoraux du 27 octobre 2016 et du 21 novembre 2016, prononçant la dissolution de plein droit du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Saintines et de St Sauveur.

A l'issue de la période de liquidation actuellement en cours, Monsieur le Préfet prendra un arrêté prononçant la dissolution.

Il convient donc d'acter par délibération, la répartition de l'actif du SIAEP, entre les communes membres : Saintines et St Sauveur.

Le comité syndical du SIAEP s'est réuni le 10 avril 2017, pour acter la présente répartition de l'actif, et la validation de la clé de répartition.

Une fois l'approbation des conseils municipaux respectifs de Saintines et de St Sauveur, il sera transmis auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise, les délibérations afin de prononcer par Arrêté la dissolution du SIAEP.

- Sur la clé de répartition à valider :

	SAINTINES	ST SAUVEUR
Clé de répartition	35%	65%

Sur les volumes vendus de 2012 à 2015, d'après le RAD de Véolia :

7.2. Données clientèle par commune

SAINT SAUVEUR	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
		4 444				
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		1 638	1 636	1 639	1 654	0,9%
Nombre d'abonnés (clients)		719	724	761	757	-0,5%
Volume vendu (m3)		64 646	63 081	59 878	73 906	23,4%
SAINTINES	2011	2012	2013	2014	2015	N/N-1
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		906	932	965	997	3,3%
Nombre d'abonnés (clients)		399	400	418	426	1,9%
Volume vendu (m3)		33 586	34 409	32 695	38 002	16,2%

SAINTINES	138689	35%
ST SAUVEUR	261511	65%
TOTAL	400200	100%

- Sur les biens à répartir :

Désignation		SAINTINES	ST SAUVEUR
Terrain rue Adrien Debuire à Saintines, cadastré AD n°305, superficie 277m²	Valeur locative : 91 €	Х	
Réservoir eau potable Saintines Ferme de Fay 300m3		Х	
Réservoir eau potable St Sauveur Cavée Bergeron 250m3			X ONF CONVENTION
Réseau Saintines	6 464 ml	Х	
Réseau St Sauveur	13 587 ml		x
chaise de bureau		Х	
imprimante		Х	
bureau		Х	
téléphone		Х	
ordinateur		X	
armoire comportant les archives		Х	

- Sur les dépenses à répartir EMPRUNTS :

	Montant	SAINTINES 35%	ST SAUVEUR 65%
Emprunts restant dû	33 840.68 €	11 844.24 €	21 996.44 €
dont CAPITAL 1641	31 858.14 €		
dont INTERETS 66111	1 982.55 €		
TOTAL	33 840.68 €	11 844.24 €	21 996.44 €

- Sur les recettes à répartir :

		SAINTINES	ST SAUVEUR
	estimatif	35%	65%
Excédents de fonctionnement	160 265.59 €	56 092.96 €	104 172.63 €
	estimatif		
Excédents d'investissement	155 854.69 €	54 549.14 €	101 305.55 €
FCTVA	42 192.05 €	14 767.22 €	27 424.83 €

TOTAL	358 362.33 €	125 426.82 €	232 935.51 €	
Conseil Départemental acompte 2 et solde rue Pasteur à Saintines	24 120.00 €	intégré dans les e d'investissement		
DETR acompte 2 et solde rue Pasteur à Saintines	19 782.85 €	intégré dans les e d'investissement		
ACTION ADTO cédé par délibération du 27.02.2017	50.00€	17.50 €	32.50 €	

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de répartition de l'actif du SIAEP par délibération N°10/04/17-02 du 10 avril 2017,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la clé de répartition suivante : SAINTINES 35%, ST SAUVEUR 65% autant pour les dépenses que les recettes ;
- VALIDE la répartition de l'actif.

3- <u>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise (programmation 2017), pour la mise en place d'une vidéo-protection.</u>

- Mise en place de 2 caméras autotracking (aire de jeux + city stade)
- Modification de l'emplacement du serveur vidéo
- Mise en place d'une nouvelle caméra sur le plateau des sports/école, installé sur le local des associations

TOTAL GENERAL : 11 016.16 € HT soit 13 219.39 € TTC

Aide du Département :

Dépense plafonnée à 50 000 € HT

Taux communal bonifié 37% + 10% de bonification (=47%)

=> Subvention demandée : 5 177.59 € (47%) solde commune : 5 838.57 € HT (53%)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année 2017 pour mettre en place une vidéo-protection sur le plateau des sports, accès aux écoles et city-stade / aire de jeux ; au taux le plus élevé possible ;
 - Le montant estimatif des travaux est fixé à 11 016.16 € HT.
 - 4- Avis du Conseil Municipal sur le projet de l'ONF : fermeture des routes forestières.

5- Motion décharge : Agence Régionale de la Santé (ARS).

Lors du conseil municipal du 11 avril 2017, il a été donné lecture par Monsieur le Maire, de la réponse de l'agence régionale de santé (ARS), en date du 28 mars 2017, au sujet du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines.

En effet, suite à plusieurs courriers tant au Préfet de l'Oise, qu'au Directeur de l'ARS, le conseil municipal avait émis plusieurs motions à ce sujet (28 novembre, 19 décembre 2016 et 21 mars 2017).

Les inquiétudes portaient essentiellement sur l'impact de l'ancienne décharge sur la santé des habitants et de la recrudescence de cas de cancers sur la commune de SAINTINES.

L'ARS nous informe :

- « En 2012, l'étude menée a conclu de nouveau à des risques non significatifs aussi bien pour les effets cancérigènes que pour les effets non cancérigènes. »
- « n'avoir reçu aucun signalement de professionnels de santé, ni des habitants ».
- De plus, « du fait de l'absence d'excès de risque significatif mise en évidence par les études d'impact sur la santé (1997, 2000 et 2012) et du faible effectif de la population exposée dans la commune de Saintines, aucune étude épidémiologique ne permettra d'objectiver ni un éventuel excès de cas de cancer, ni d'établir un lien entre les expositions liées à la décharge et la survenue de cas de cancer ».

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prendra contact avec l'ADEME (Agence de L'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en charge du site de l'ancienne décharge pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de réfection du tapis de la RD 123 par le Département seront réalisés par l'entreprise COLAS à compter du 1^{er} septembre 2017, pour une durée de 3 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.